

AR Prefecture

083-218301075-20211216-DEL1612202128-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021



VILLE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 28

RAPPORT DU DELEGATAIRE DU PORT DES ISSAMBRES - SOCIÉTÉ DU PORT
DES ISSAMBRES - ANNÉE 2020/2021

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
9 décembre 2021		33	30	33

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Étaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme BIANCHI, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT.

Absents avant donné pouvoir : Mme Carole SCHWALLER à M. Yoann GNERUCCI, Mme Line KERGOURLAY à M. Ken TISSIER, Mme Claude ICHARD à M. Julien LUCHINI.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

Monsieur SAVIO soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le cahier des charges de la concession du port des Issambres en date du 22 Mai 1978,

VU le rapport du délégué du Port des Issambres pour l'année 2020 / 2021, joint en annexe de la présente délibération,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) en date du ...

La S.A du Port du Port des Issambres, concessionnaire du Port des Issambres, comptant environ 406 anneaux, établit chaque année un « Rapport du Délégué », document décrivant ses activités, travaux et résultats.

AR Prefecture

083-218301075-20211216-DEL1612202128-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

~~Cette concession portuaire passée en 1978~~ pour une durée de 50 ans se terminera le 31 décembre 2028.

Ce rapport 2020 / 2021 (activité du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021) a été transmis aux services communaux le 22 octobre 2021.

Ce document synthétise l'ensemble des activités du concessionnaire dont les actions essentielles (hormis l'entretien courant des installations et l'amélioration constante de qualité du service) qui ont été (liste non exhaustive) réalisées :

* Renouvellement / Modernisation : changements de disjoncteurs sur les bornes des quais G et H, renouvellement des manilles de liaison des chaînes mères et chaînes filles de 3 bassins, changement de 23 blocs de liaisons inter-pontons, renforcement des structures aluminium des pontons sur les pannes E et F, remplacement du câble d'alimentation principal du chantier naval,

* Développement / Sécurité : installation de 5 caméras H.D. rotatives, mise en place de 8 lampadaires LED sur le quai H, réalisation du cheminement piétonnier pour l'accès aux navettes à passagers avec accès P.M.R. et installation d'un ralentisseur.

Les actions envisagées à court terme sont les suivantes :

- Installation de bornes de recharges pour voitures électriques,
- Réfection de tous les bords de quai devant les commerces et comble de divers affouillements,
- Mise en place de 2 nouveaux ralentisseurs,
- Pose d'un rocher manquant sur la digue.

A noter également que :

Les locations sont en progression de 5,28 %,

Les tarifs ont subi une hausse de 1 % pour les postes de 12 mètres et plus en saison, et les charges amodiataires sont passées de 58,95 € par action à 59,70 € par action,

Globalement, les recettes, hors produits exceptionnels, reprises sur provisions et transfert de charges, soit 364 232,48 € sont en légère diminution par rapport à l'exercice précédent,

Le chiffre d'affaires net s'élevait au 31 mars 2021 à 354 411 € (356 929 € pour le précédent exercice).

La redevance domaniale due par le concessionnaire à la Commune pour l'année 2021 s'élève à 55 017 € (52 424,30 € durant l'exercice précédent).

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la remise du rapport du délégataire du port des Issambres pour la période 2020 / 2021, joint en annexe de la présente délibération.

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 16 décembre 2021



Le Maire,
Jean CAYRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.